

Agent(e) d'Entretien du Bâtiment



EN QUOI CONSISTE CE MÉTIER ?

Définition :

L'Agent d'Entretien du Bâtiment, exerce son activité dans les différents locaux et sur les différents espaces d'un établissement.

Il exécute des travaux d'électricité, menuiserie, sanitaire, carrelage, maçonnerie. Il monte des cloisons, et des faux plafonds.

Ces tâches peuvent le conduire à participer à des aménagements intérieurs simples et à la réhabilitation de locaux à partir de plans.

Il assure une veille technique pour prévenir la dégradation des locaux.

L'Agent d'Entretien du Bâtiment assure la réalisation et maintenance préventive et curative des locaux et espaces placés sous sa surveillance.

Conditions générales d'exercice :

L'Agent d'Entretien du Bâtiment travaille seul ou en équipe.

Toutes ces conditions d'exercice peuvent varier selon le type et la structure de chaque entreprise. Le niveau d'autonomie demandé, les horaires, les charges de travail sont aussi diverses que les emplois proposés. Toutefois en grande majorité les horaires sont réguliers et à la journée. Le travail s'exécute en intérieur et en extérieur.

Les postures de travail sont alternées et rarement exercées sur de longues durées.

Liste des activités types de l'emploi :

Activité 1 - Réaliser les travaux d'entretien et d'aménagement sur l'enveloppe intérieure d'un bâtiment.

Activité 2 - Réaliser les travaux courants d'entretien et d'aménagement sur l'installation électrique monophasée d'un bâtiment.

Activité 3 - Réaliser les travaux courants d'entretien et d'aménagement sur l'installation sanitaire d'un bâtiment.

Activité 4 - Réaliser les travaux courants d'entretien et de finition l'intérieur d'un bâtiment.

QUELS SONT LES PRÉREQUIS ?

Lire et comprendre le français.

Connaître les 4 opérations arithmétiques.

Se repérer dans l'espace.

En cas de prérequis insuffisants, une Préparatoire Générale est nécessaire.

Elle doit être notifiée par la M. D. P. H.



DURÉE

45 semaines (1575 heures) dont 10 d'application en entreprise (2 x 5 semaines).

VALIDATION

Titre Professionnel de niveau 3 (anciennement niveau V), délivré par le Ministère chargé de l'Emploi.

DÉBOUCHÉS

Ce métier s'exerce dans les collectivités (hôpitaux, maisons de retraite, établissements scolaires...), les services publics (mairies, sociétés HLM...), les complexes hôteliers, les syndicats de copropriété, les sociétés de dépannage, chez les artisans du second oeuvre du bâtiment.

FORMATION EN C. R. P.

Accompagnement par une équipe pluriprofessionnelle (formateurs, chargé d'insertion, médecin, psychologue, assistant social...), ayant une expérience professionnelle et technique dans le domaine ou bien titulaire d'un diplôme de la spécialité.

Possibilité d'adaptation des postes et des rythmes.

CONTACT

A. I. S. P. - C. R. P. L'Englennaz
52 av. de la Sardagne
CS 20156
74303 CLUSES Cedex

Tél. 04 50 98 18 14

Web : www.englennaz.com

e-mail : englennaz@aisp74.asso.fr

QUELLES APTITUDES FAUT - IL AVOIR ?

Bonne dextérité manuelle.
Déplacements aisés.
Bonne résistance aux efforts.

QUEL EST LE CONTENU DE LA FORMATION ?

Apprentissage alterné d'exercices sur le terrain, de restitutions collectives, de travaux en salle de cours, qui facilite l'acquisition des gestes techniques, de l'autonomie et d'un rythme de travail régulier.

Chaque stagiaire réalise une cabine individuelle lui permettant de mettre en œuvre les activités du titre professionnel.

Apprentissages des techniques de bases :

- montage de cloisons et faux plafonds,
- plomberie/sanitaire,
- électricité du bâtiment,
- pose de sols souples,
- carrelages, faïence,
- petite menuiserie,
- petite maçonnerie,
- peinture.



Maintenance par l'entretien :

- des peintures,
- des sanitaires,
- des installations électriques,
- des accessoires du bâtiment.

Autres apprentissages :

- Techniques de recherche d'emploi.



QUELS SONT LES MATÉRIELS UTILISÉS ?

Utilisation d'une gamme étendue d'outillages à main et motorisés dans le respect des règles de sécurité liées à leur utilisation.

QUELLE MÉTHODE ET QUELS SUPPORTS PÉDAGOGIQUES ?

- Apports théoriques et démonstrations.
- Réalisation d'une cabine individuelle pour mettre en œuvre et acquérir les techniques professionnelles.
- Travaux pratiques.
- Vidéos de démonstration de mis en œuvre.
- Appréciations intermédiaires et finales.
- Guidance de l'équipe pédagogique.